

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Cagire Garonne Salat



**Cagire
Garonne
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

PREAMBULE

1 TERRITOIRE DESSERVI

- 1.1. Présentation générale et périmètre
- 1.2. Organisation du service déchets

2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 2.1 Population desservie
- 2.2 Organisation des collectes
- 2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries
 - 2.3.1 Résultat de la collecte des ordures ménagères
 - 2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries
 - 2.3.3 Résultat de la collecte sélective
 - 2.3.4 Résultat de la collecte en déchetteries

3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 3.1 Localisation des unités de traitement
- 3.2 Nature des traitement et valorisation
- 3.3 Capacité et tonnages traités

4 MESURES DE PREVENTION

- 4.1 Dans la collecte et le transport
- 4.2 Dans le traitement et le stockage

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

- 5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination
- 5.2 Bilan annuel 2023 du Service Déchets

PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Déchets est le reflet de la situation locale. Il est adapté au contexte territorial et s'enrichit au fil du temps en fonction de l'amélioration de la qualité de l'analyse des coûts de gestion. Il rend compte, sans trahir, de la gestion du service.

Il s'adresse à un large public, globalement les usagers, mais également à l'ensemble des élus, au Conseil de Développement, aux représentants d'associations, aux employés de la collectivité, aux partenaires financiers et aux autres acteurs économiques.

Son contenu et les modalités de sa présentation sont précisés par le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation générale et périmètre

La communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe 55 communes et 17 791 habitants (Population municipale INSEE 2023), sur un territoire étendu de 516 km², majoritairement rural avec quelques zones un peu plus denses et urbanisées (Saint-Martory, Salies-du-Salat, Mane et Aspet). Depuis 2019, le service déchets est exclusivement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il n'y a pas de redevance spéciale mise en place pour les professionnels ou gros producteurs.

La C.C. exerce la compétence collecte et transport pour les ordures ménagères (OM) et effectue ce service en régie pour 54 communes de son territoire depuis le 1er janvier 2023.

La C.C. Couserans Pyrénées collecte les OM et le tri en prestation de service sur une seule commune, Portet d'Aspet.

La compétence traitement des déchets ménagers a été déléguée au SYSTOM des Pyrénées, un Syndicat de traitement des ordures ménagères composé de 8 membres : 6 communautés de communes et 2 SIVOM. Le SYSTOM des Pyrénées a en charge le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective.

Le périmètre de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



1.2 Organisation du service déchets

Carte des modes de collectes des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Collecte des déchets

CAGIRE - GARONNE - SALAT



Mode de collecte en regroupement partout

- avec 54 communes collectées par la CC CGS
- la commune du Portet d'Aspet collectée par la CC du Couserans

Fréquence :

- 📍 hebdomadaire
- 📍 fréquence adaptée au flux et/ou plus fréquente



Tri sélectif
apport volontaire
sur tout le territoire

2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'organisation des collectes présentée ci-dessous concerne les collectes réalisées en régie, sur toutes les communes du territoire à l'exception de la commune du Portet d'Aspet.

2.1 Population desservie

Populations collectées par les différents services

	2023
C.C. Cagire Garonne Salat	17732
C.C. Couserans Pyrénées	59
Total population	17791

Source : INSEE – population municipale au 1^{er} janvier 2023.

La population retenue pour les calculs du rapport sera celle de 17 732 habitants, la population de la commune du Portet d'Aspet n'est prise en compte car elle est collectée par la C.C. Couserans Pyrénées.

2.2 Organisation des collectes

Organisation de la collecte ordures ménagères

Toutes les communes du territoire sont collectées en bacs de regroupement depuis le 06 février 2023. Avant cette date il y avait un mélange entre des collectes en bacs de regroupement, en bacs individuels en porte à porte et en sacs au sol.

Il a été décidé d'harmoniser et d'unifier la collecte en bacs de regroupement sur tout le territoire.

Le transport des OM du quai de transfert de Montgaillard-de-Salies, qui sert de point global de regroupement sur le territoire, se fait en régie en camion polybenne jusqu'à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc. L'ISDND se situe sur la commune de Liéoux (31300) et est gérée par le SYSTOM des Pyrénées.

Depuis le 06 février 2023, la collecte OM est effectuée une fois par semaine, sauf pour 9 communes plus densément peuplées dont les points de regroupement les plus fréquentés sont collectés deux à trois fois par semaine (cf. carte de collecte du territoire en 1.2). Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les lundis, jeudis et vendredis matins, 2 camions benne (BOM) assurent la collecte et 3 BOM collectent les mardis et mercredis (dont 1 BOM collecte les cartons bruns des professionnels tous les mercredis).

Moyenne des distances parcourues

	TOURNEE 1	TOURNEE 2	TOURNEE 3	Moyenne des kilomètres parcourus
	kilomètres	kilomètres	kilomètres	
Lundi	79	99	137	105
Mardi	115	103		109
Mercredi	114	123	151	129
Jeudi	97	105		101
Vendredi	57	55		56

Kilomètres relevés par tournée sur une semaine via le logiciel Eazy collecte

Tournée OM 2023

	Camion BOM 1		Camion BOM 2		Camion BOM 3	
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Lundi	Salies, Mazères, Roquefort & points fréquentés de Mane	3 186	Ganties, La Houmassère, Pujos, Couret, Aspet, Estadens & point supplémentaire à Rouède	1 971	Saint-Martory, Lestelle, Beauchalot, Montespan	2 596
Mardi	Mane, Saint Martin + les Alliot, Salies centre, Marsoulas, Cassagne + Bouque de Lens + Furne, Ausseing, Belbèze, Escoulis, Côte de Sarradas	2 761	His, Castagnède, Francazal, Saleich, Urau, Castelbiague, Montastruc, Chein, Arbas, Herran, Fougaron, La Ribereville + quartier chemin de Paris	2 093		
Mercredi	Saint-Médard, Castillon, Sepx, Montsaunès, Figarol & maison de retraite Beauchalot, Netto St Martory et Inter de Mane	1 592	Milhas, Razeceville - Coué de Casse, Sengouagnet, Juzet, Arguenos, Moncaup, St-Anne – Cazaunous, Arbon, Girosp et Gouillou, Rouède	1 996	Collecte cartons	57 pro sur 14 communes

Jeudi	Touille, Mancioux, Le Fréchet, Laffite, Auzas, Proupiary, Arnaud-Guilhem, Montgaillard + Sarrat de la Lie	1 449	Soueich, Encausse, Cabanac, Izaut Roquefort & <i>points fréquentés d'Aspet</i>	2 437		
Vendredi	<i>Collecte des points fréquentés de Mane, St- Martory, Beauchalot, Montsaunès et Mazères</i>		<i>Collecte des points fréquentés de Salies, Mazères, Roquefort et Cassagne</i>			

Organisation de la collecte cartons pour les professionnels

Une collecte cartons pour les professionnels du territoire est réalisée tous les mercredis matins. Cette collecte est proposée gratuitement depuis 2021 à tous les professionnels du territoire, sur inscription.

En 2023 c'est 57 professionnels répartis sur 14 communes du territoire qui sont inscrits. La collecte est réalisée en régie par un camion benne selon les quantités reçues par les professionnels. Une fois la collecte réalisée, le camion vide les cartons dans une benne de 30m³ qui est amenée par un camion polybenne chez SAICA Natur Sud pour revalorisation avec les cartons collectés en déchetteries.

Résultats collecte cartons des professionnels

	Moyenne pesées camion	Estimation tonnage collecté/an
2023	0,930	48.36

Pesées réalisées en novembre 2023.

Organisation de la collecte sélective

Sur l'ensemble du territoire de la C.C. CGS, la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires (PAV), en colonnes aériennes. Les différents produits issus de cette collecte sont transportés et traités au centre de tri de Villeneuve-de-Rivière. Les refus de tri sont ensuite transportés du centre de tri à l'ISDND du Pihourc, à Liéoux, pour traitement par enfouissement. La collecte des colonnes et le transport sont réalisés par le SYSTOM des Pyrénées.

Les PAV sont équipés de 3 colonnes de tri :

- 1 flux emballages -> emballages métalliques (acier et aluminium), briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques, barquettes polystyrène et films plastique ;
- 1 flux verre -> bouteilles et bocaux ;
- 1 flux papiers/cartons -> cartons, cartonnettes, papiers, enveloppes, livres, magazines, journaux ...

Les fréquences de collecte :

- des emballages -> pour 50% des PAV une collecte bimensuelle est réalisée et pour les autres 50%, les PAV plus fréquentés, c'est une collecte hebdomadaire qui est effectuée ;
- du verre -> une collecte mensuelle à bimensuelle selon le remplissage ;
- des papiers/cartons -> une collecte mensuelle.

La fréquence de collecte peut être ajustée par flux selon la période, la quantité des apports et la localisation des points.

Au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble du territoire de la C.C., comme l'intégralité du territoire du SYSTOM des Pyrénées, est passé en extension des consignes de tri : tous les emballages plastique se trient. Cette nouveauté a engendré un changement des consignes de tri sur la C.C. avec le basculement des flux d'emballages carton/cartonnettes dans les colonnes papiers.

Organisation de la collecte en déchetteries

Le territoire compte 3 déchetteries sur les communes de Mane, Saint-Martory et Aspet. Elles sont gérées en régie pour les hauts et bas de quais : les gardiens de déchetteries sont agents de la C.C. ainsi que les chauffeurs des deux camions polybennes chargés de l'enlèvement des bennes. Ces derniers effectuent le transport vers les exutoires pour une partie des flux, les autres sont directement collectés par les repreneurs concernés (voir chapitre 3). Pour optimiser les trajets des camions polybennes, la C.C. a investi dans l'achat d'un système de compaction des déchets (Packmat) en 2020 et en 2023.

Depuis janvier 2021 la déchetterie de Mane possède une plateforme de stockage pour accueillir les déchets verts et le bois en mélange des déchetteries. Des campagnes de broyage sont organisées 2 à 4 fois par an selon le flux. Le broyat de déchets verts est proposé aux habitants. Le broyage du bois est quant à lui réalisé puis retraité par une entreprise spécialisée.

Les professionnels sont acceptés à titre dérogatoire en déchetterie, avec des limites de volumes, pour la dépose de déchets non dangereux et doivent se soumettre au règlement des déchetteries voté en conseil communautaire le 16 février 2023. Les collectivités du territoire sont également acceptées.

Sur les sites, le tri est obligatoire pour les professionnels comme pour les habitants, ainsi que le respect des agents et des horaires d'ouvertures. Il est en particulier interdit de descendre dans les bennes et de circuler sur le bas de quai pour des raisons de sécurité.

Les habitants de la commune de La Bastide Du Salat (C.C. Couserans Pyrénées) ont accès à la déchetterie de Mane par convention (202 habitants).

Horaires d'ouverture au public pour nos trois déchetteries :

	ASPET Fontagnères 31160 ASPET	SALIES-MANE Chemin des Isles 31260 MANE	SAINT-MARTORY ZA Les Clottes 31360 ST-MARTORY
HORAIRES ÉTÉ Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h50 13h30-17h50 Jeudi 14h00-17h50	Du lundi au samedi 8h30-11h50 13h30-17h50	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h50 13h30-17h50 Jeudi 14h00-17h50
HORAIRES HIVER Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h00-11h50 13h30-17h20 Jeudi 13h30-17h20	Du lundi au samedi 8h00-11h50 13h30-17h20	Mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h00-11h50 13h30-17h20 Jeudi 13h30-17h20

Déchets acceptés en déchetteries :



2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2023 la C.C. a récupéré la gestion en régie des déchets ménagers et assimilés des communes du secteur d'Aspet (1900 habitants). Il y a donc des variations de volumes et de coûts liées à cette augmentation territoriale. Les données présentées ci-dessous prennent en compte les services gérés par la C.C. CGS : 54 communes du territoire pour les OM et le tri, et les 3 déchetteries.

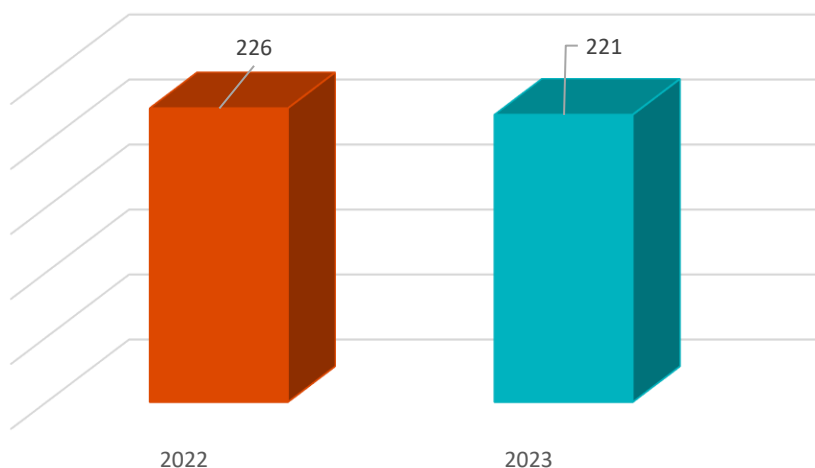
2.3.1 Résultats de la collecte des ordures ménagères

Tonnages issus de la collecte des ordures ménagères

	<u>Ordures ménagères</u>
2022	3 555 tonnes
2023	3 916 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leur taux d'évolution représentent :

Evolution des ordures ménagères en kg/habitant/an



	<u>Evolution</u>
2021/2022	- 3,83 %
2022/2023	- 2,21 %

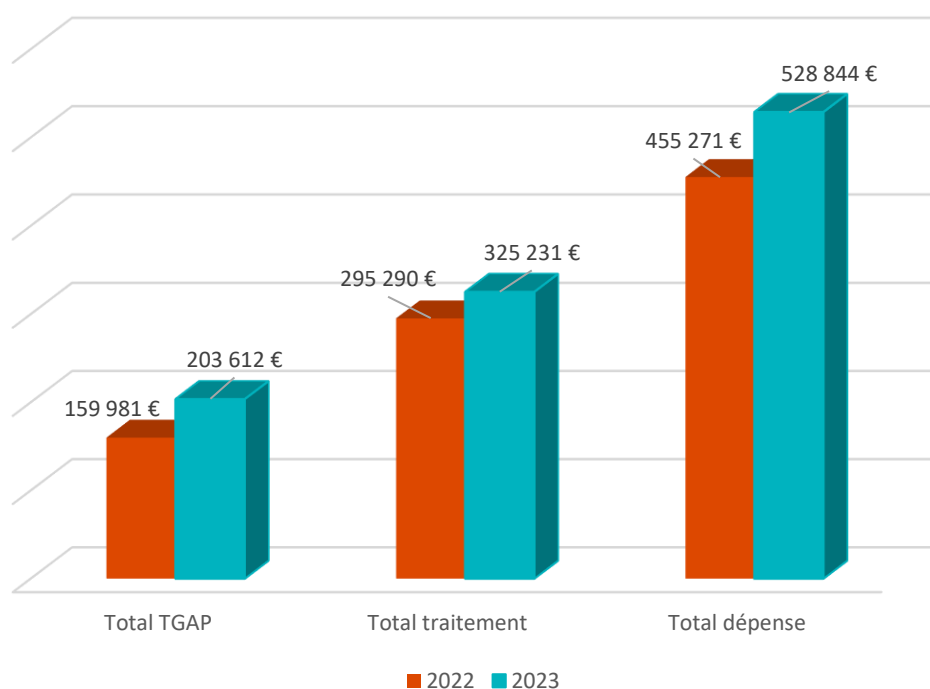
Dépenses liées à la collecte des ordures ménagères

Depuis plusieurs années, le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliqué sur les tonnages des ordures ménagères destinés à l'enfouissement, ne cesse d'augmenter pour atteindre un montant fixé à 65 €/tonne en 2025 :

- 45,00 €/tonne en 2022 ;
- 52,00 €/tonne en 2023 ;
- 59,00 €/tonne en 2024.

Le coût du traitement de l'enfouissement, appliqué par le SYSTOM des Pyrénées, quant à lui reste fixe à 83,06 €/tonne.

Evolution de la facturation des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées



L'augmentation des dépenses est également liée à l'augmentation des tonnages qui provient de la récupération en régie du secteur d'Aspet :

- + 10,14 % de tonnage entre 2022 et 2023 ;
- + 10,71 % de population entre 2022 et 2023.

Ramenés en kilogramme par habitant, on note une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères en 2023. Le passage en bacs de regroupement n'a pas eu d'effet significatif sur les tonnages collectés.

Evolution des dépenses totales liées à la facturation du traitement des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées ramenée à l'habitant

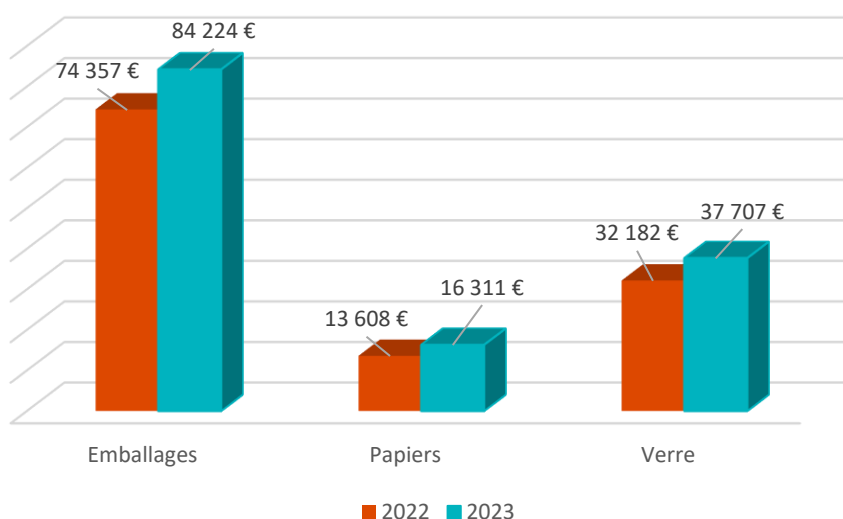
	Coût en €/habitant
2022	28,93 €
2023	29,82 €

2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries

Les coûts de transports unitaires pour le tri sélectif facturés par le syndicat de traitement ont diminué entre les années 2022 et 2023. L'évolution des coûts de transport pour ces trois flux dépend des tonnages collectés, qui ont augmentés en 2023.

	Coût transport emballages	Coût transport papiers	Coût transport verre
2022	328,76 €/tonne	62,45 €/tonne	62,45 €/tonne
2023	296,73 €/tonne	56,36 €/tonne	56,36 €/tonne

Evolution du coût de transport facturé
par le SYSTOM des Pyrénées - tri
sélectif



Le coût de transport des ordures ménagères vers l'ISDND du Pihourc n'apparaît pas dans le graphique ci-dessus car il est réalisé en régie par un camion polybenne depuis 2021. Il est donc inclus aux coûts de fonctionnement (carburant, entretien et dépannage ...) et d'investissement (amortissement achat camion et bennes) du service. Il en est de même pour le coût de transport des bennes déchetteries vers les entreprises de reprise des matériaux ou le Pihourc (encombrants).

La gestion en régie des bas de quais des déchetteries et le remaniement des tournées de collectes OM, avec le passage en bacs de regroupement en février 2023, ont permis une limitation des coûts de carburant malgré l'inflation et la récupération des communes du secteur d'Aspet anciennement gérées par le SIVOM de Saint-Gaudens (+ 5% seulement).

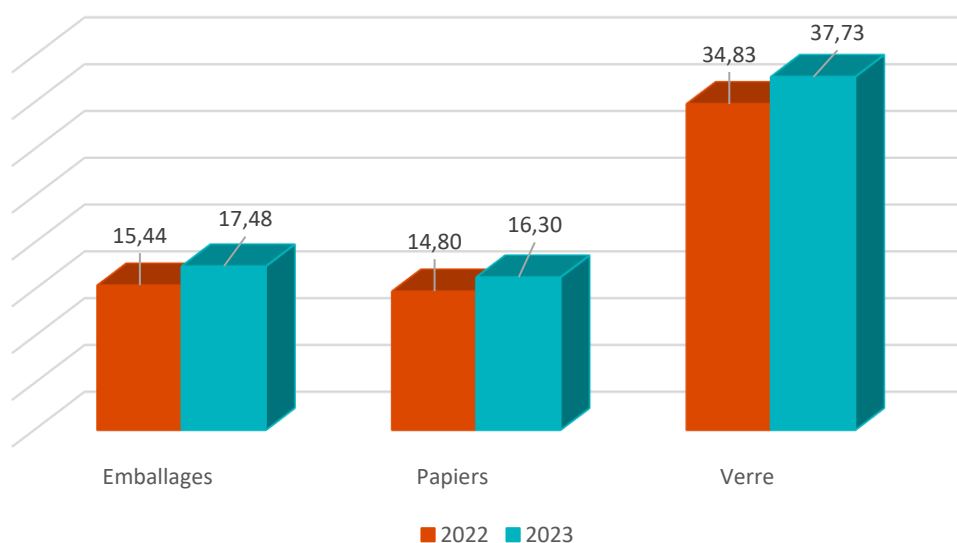
2.3.3 Résultats de la collecte sélective

Tonnages issus de la collecte sélective

	Emballages	Papiers	Verre
2022	243 tonnes	233 tonnes	548 tonnes
2023	310 tonnes	289 tonnes	669 tonnes

Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leur taux d'évolution représentent :

Evolution des tonnages de la collecte du tri sélectif en kg/habitant/an



	Emballages	Papiers	Verre
2021/2022	+ 6,26 %	- 15,52 %	+ 1,25 %
2022/2023	+ 13,21 %	+ 10,13 %	+ 8,33 %

Pour rappel, la récupération en régie de la gestion des anciennes communes du SIVOM a fait augmenter le nombre d'habitants en comparaison à 2022 (+ 10.71 %) et donc les tonnages collectés. Le taux d'évolution de la collecte sélective, ramené en kilogramme par habitant, reste positif et en augmentation. L'extension des consignes de tri liée au tri de tous les emballages plastiques a aussi permis d'augmenter les performances des flux papiers/cartons et verre.

Dépenses liées à la collecte sélective

Ces dépenses rassemblent les coûts de transport et de traitement. Les coûts de transport facturés par le syndicat de traitement pour la collecte sélective ont diminué entre 2022 et 2023 (voir 2.3.2).

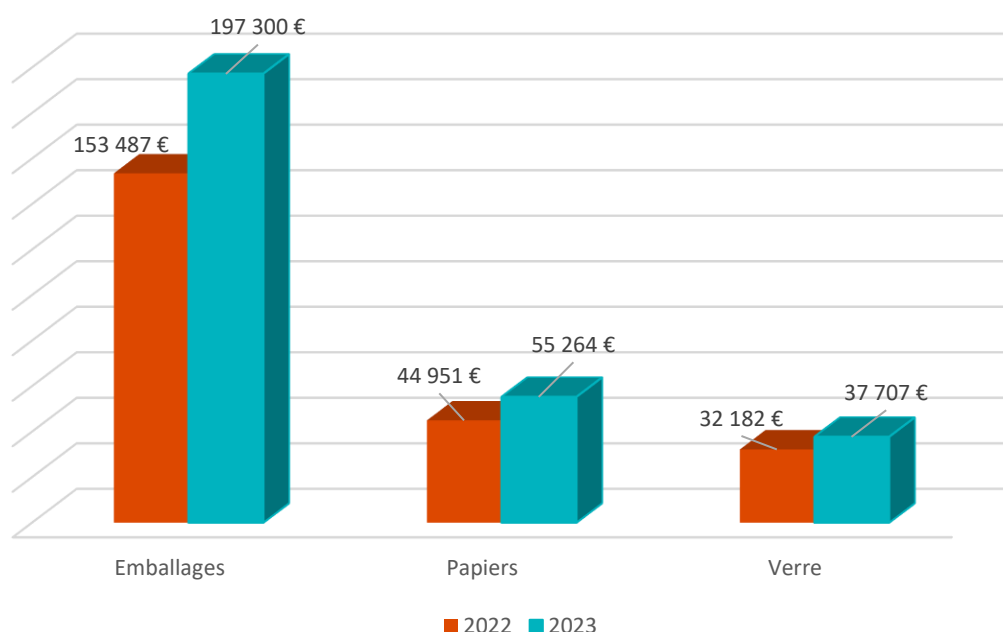
En ce qui concerne les coûts de traitement du centre de tri facturés, ils restent stables.

	Coût traitement emballages	Coût traitement papiers	Coût traitement verre
2022	325,80 €/tonne	134,60 €/tonne	0,00 €/tonne
2023	325,80 €/tonne	134,60 €/tonne	0,00 €/tonne

Le verre est stocké directement en benne au centre de tri, aucun coût de traitement ne lui est appliqué.

L'évolution des coûts dépend des tonnages collectés.

Evolution de la facturation du traitement de la collecte sélective par le SYSTOM des Pyrénées



Evolution des recettes liées aux rachats des matières issues la collecte sélective

	Emballages		Papiers		Verre	
	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes
2022	142 t	32 461 €	248 t	30 343 €	541 t	17 419 €
2023	128 t	9 940 €	376 t	29 618 €	653 t	22 163 €

Le centre de tri passe des contrats avec différents repreneurs pour le rachat des matières issues de la collecte sélective (voir 3.2). Les repreneurs reversent les montant des rachats directement à la communauté de communes.

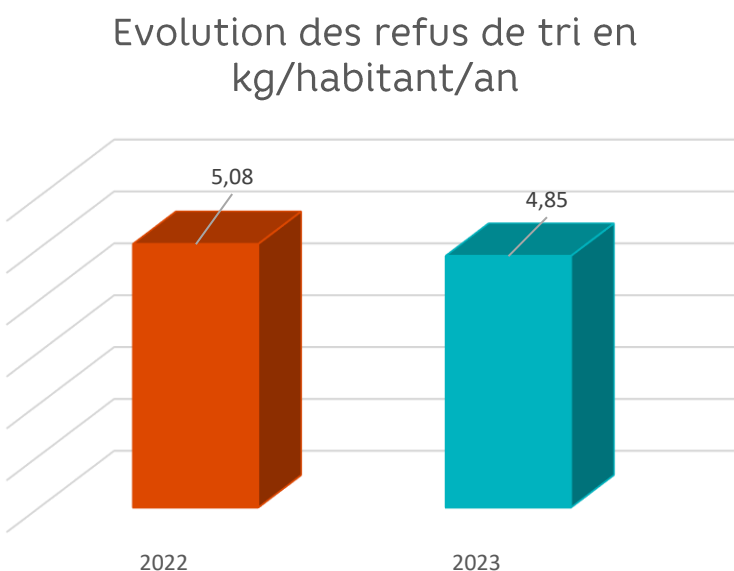
A noter que les tonnages des rachats ne correspondent pas nécessairement aux tonnages collectés, le centre de tri pouvant stocker certaines matières. La diminution du rachat des tonnages plastique est liée au passage en extension des consignes de tri car depuis, trois matières plastiques sont reprises à 0€/t. On note une augmentation des tonnages collectés de papiers/cartons liée également au fait que les cartonnettes aient basculé dans les colonnes papiers. En revanche le cours du papiers/cartons s'est effondré en 2023 d'où la stagnation des recettes.

Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets déposés par erreur ou malveillance dans les colonnes emballages. Ils sont retirés manuellement au passage sur la chaîne de tri du centre de tri et sont transportés jusqu'à l'ISDND du Pihourc pour y être enfouis. En plus du traitement, la TGAP s'applique aussi sur ces tonnages.

	Refus de tri
2022	80 tonnes
2023	86 tonnes

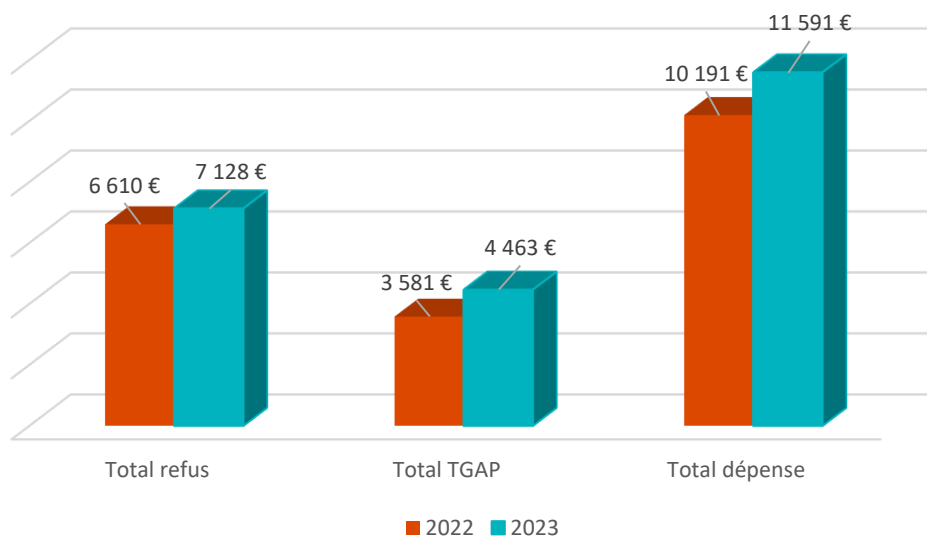
Ramenés en kilogramme par habitant et par an, ces tonnages et leurs taux d'évolution représentent :



	Evolution
2021/2022	+ 3,90 %
2022/2023	- 4,53 %

Le coût de traitement des refus de tri est similaire à celui appliqué pour les ordures ménagères et s'élève à 83,06 €/tonne. Le syndicat de traitement ne facture pas le coût de transport du centre de tri au centre d'enfouissement du Pihourc. Pour rappel, en 2022 la TGAP a augmenté de 8 € par tonne enfouie.

Evolution de la facturation du traitement des refus de tri par le SYSTOM des Pyrénées



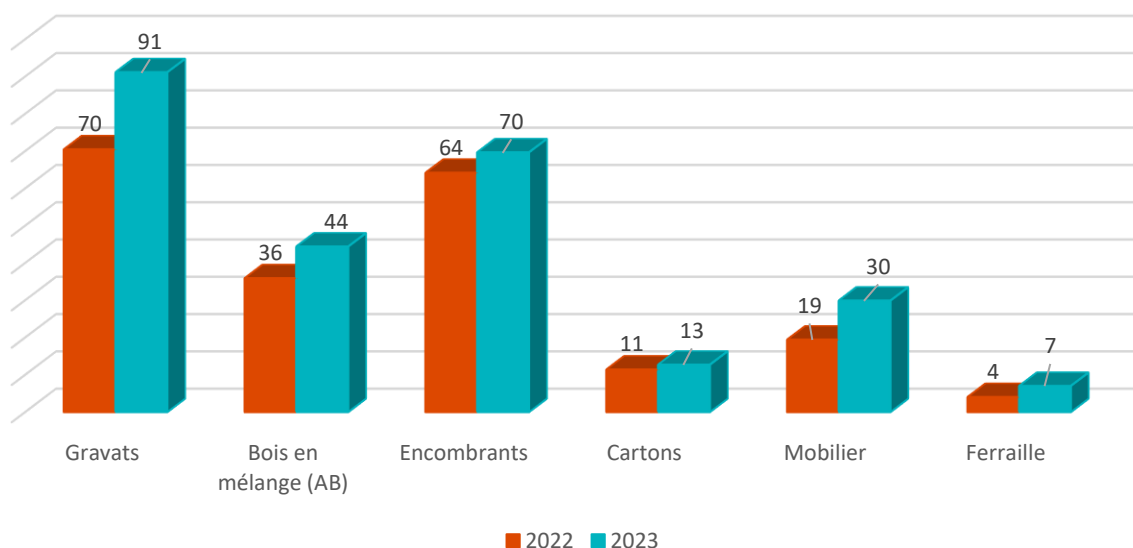
2.3.4 Résultats de la collecte en déchetteries

Les résultats présentés ci-après sont ceux des trois déchetteries confondues.

Tonnages et dépenses liées à la collecte des bennes en déchetteries

	Gravats	Bois en mélange (AB)	Encombrants	Cartons	Mobilier	Ferraille
2022	1109 tonnes	565 tonnes	1010 tonnes	179 tonnes	305 tonnes	63 tonnes
2023	1616 tonnes	787 tonnes	1235 tonnes	225 tonnes	530 tonnes	124 tonnes

Evolution des tonnages en déchetteries en kg/habitant/an - déchets collectés en bennes



Les quantités collectées en déchetterie sont en forte augmentation, au-delà des 10,71% de population liés à la récupération du secteur d'Aspet.

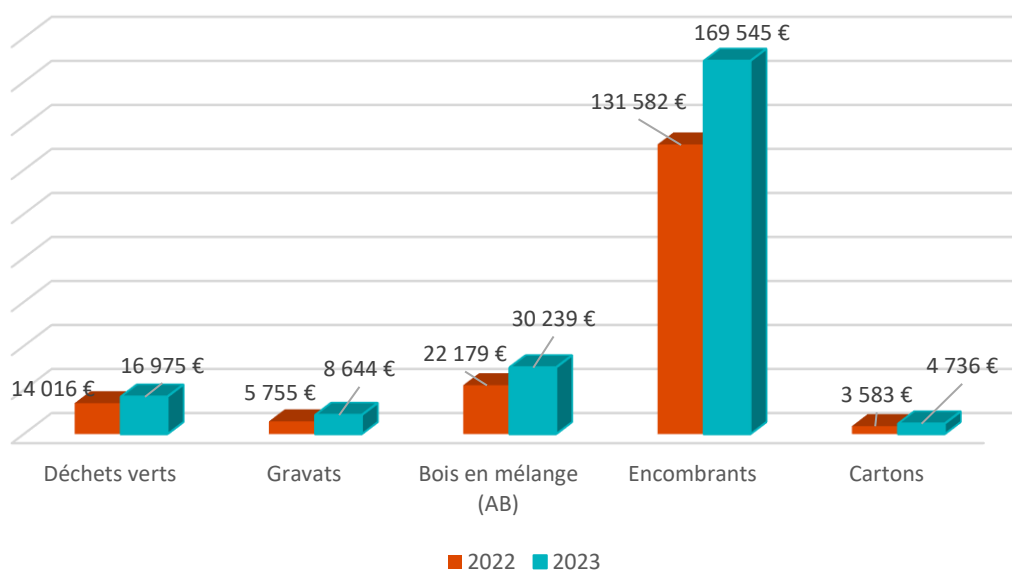
Les résultats globaux des quantités de déchets collectées sur le territoire sont en corrélation avec les résultats à l'échelle nationale : diminution des ordures ménagères, augmentation de la collecte sélective et des tonnages en déchetterie. Le tonnage des déchets verts n'apparaît pas dans ce graphique car depuis la mise en place de la plateforme de stockage à la déchetterie de Mane, en 2021, ils ne sont plus quantifiés. Ils sont broyés sur place et distribués aux habitants.

En 2022, la quantité collectée estimée était de 1 600 tonnes, soit 102 kg/habitant/an. En 2023 elle est évaluée à 2 284 tonnes pour 129 kg/habitant/an.

Parmi ces différents flux seuls les encombrants ne sont pas revalorisés, ils partent à l'enfouissement à l'ISDND du Pihourc.

	Tonnage encombrants			Evolution	
2022	1 010 tonnes	64,19 kg/hab/an	2021/2022	- 5,07 %	
2023	1 235 tonnes	69,65 kg/hab/an	2022/2023	+ 8,50 %	

Evolution des dépenses de facturation en déchetteries



Ces dépenses regroupent le coût de traitement qui évolue selon le repreneur, la conjoncture et les coûts des locations de matériels pour le broyage des déchets verts.

Pour 2023 elles représentent :

- Déchets verts -> le coût de prestation du broyage et d'un manuscopique pour la plateforme de stockage, 3 broyages ont été réalisés ;
- Gravats -> entre 4,65 € et 5,35€/t traitée ;
- Bois -> 39 €/t regroupant le coût de prestation du broyage et du transport pour la plateforme de stockage, 2 broyages réalisés.
- Encombrants -> 130,33 €/t incluant 45 €/t de TGAP et 85.33 €/t de traitement.
- Cartons -> 21 €/t de coût de traitement et de mise en balle.

Le changement du mode de transport pour le réaliser par les services communautaires depuis 2020 a permis de supprimer les coûts de location des bennes et de transport mais a augmenté les dépenses d'investissement (achat des bennes, du polybenne) et de fonctionnement (carburant, matériel, ...). Elle a également permis de changer nos filières de traitement afin de réaliser des économies notamment avec le traitement des déchets verts et du bois sur nos plateformes.

Il n'y a pas de dépenses transport et traitement pour les bennes des flux ferraille et mobilier.

Tonnages et recettes des déchets de déchetteries soutenus par des Eco-organismes

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif qui récupèrent des éco-contributions auprès des industriels et producteurs de déchets dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les redistribuer, sous forme de soutiens financiers, aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale et autres opérateurs assurant la collecte et le tri des déchets.

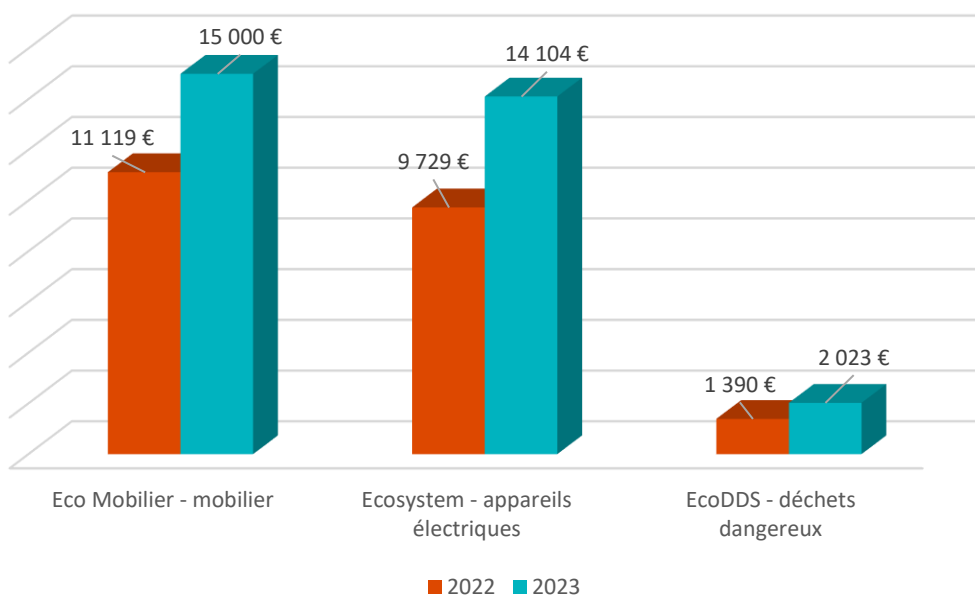
Tous les déchets collectés en déchetteries ne bénéficient pas encore de suivi par un éco-organisme. La communauté de communes reçoit des soutiens financiers de la part d'éco-organismes pour certains types de déchets tandis que pour d'autres il n'y a pas de versement mais leur collecte et le suivi des tonnages sont assurés gratuitement.

Tonnages collectés du mobilier, des appareils électriques, des déchets dangereux, des textiles et des cartouches d'encre.

Pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA = le mobilier), les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) et certains déchets dangereux, la C.C. bénéficie de soutiens. Ils sont fonction des tonnages collectés et/ou des actions de communication réalisées et du nombre d'habitants sur le territoire.

	Eco Mobilier mobilier		Ecosystem appareils électriques		EcoDDS déchets dangereux	
2022	305 tonnes	22 kg/hab/an	144 tonnes	09 kg/hab/an	19 tonnes	01,20 kg/hab/an
2023	530 tonnes	30 kg/hab/an	190 tonnes	11 kg/hab/an	24 tonnes	01,35 kg/hab/an

Recettes en déchetteries provenant d'éco-organismes



	Textiles			Recette	Cartouches d'encre			Recette
	Tonnage				Tonnage			
2022	35 tonnes	2,22 kg/hab/an		0,00 €	0,247 tonne	0,016 kg/hab/an		6,00 €
2023	54 tonnes	3,04 kg/hab/an		750,00 €	1,57 tonne	0,088 kg/hab/an		78,27 €

Tonnages et recettes des déchets de déchetteries non soutenus par des Eco Organismes

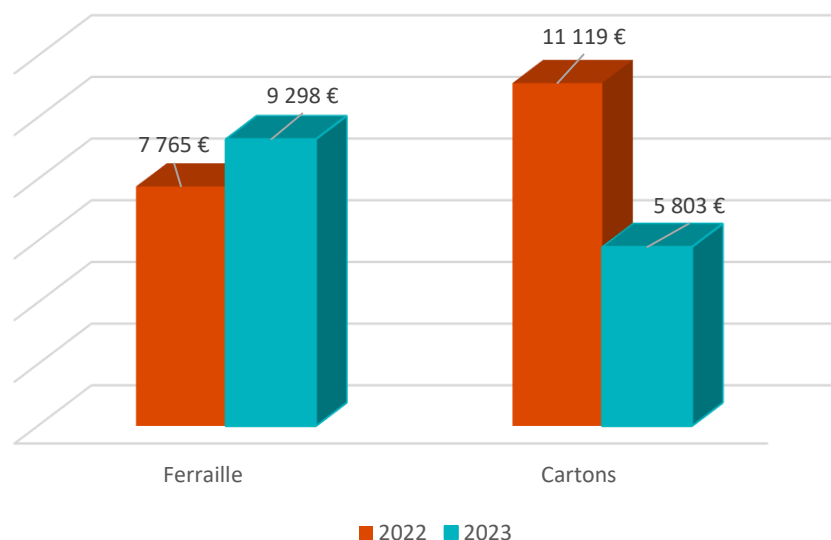
Pour les déchets de ferraille et les cartons ondulés (type cartons de livraison), un rachat est effectué directement par le repreneur.

Les prix de rachat évoluent tous les mois selon les cours des matières premières.

Tonnages des cartons des déchetteries et de la ferraille

	Cartons			Ferraille	
2022	178 tonnes	11 kg/hab/an		63 tonnes	04 kg/hab/an
2023	223 tonnes	13 kg/hab/an		124 tonnes	07 kg/hab/an

Recettes en déchetteries hors éco-organismes



On remarque une progression dans la collecte de la benne ferraille due à la récupération des tonnages de la déchetterie d'Aspet qui représente 53 % des apports en 2023 mais le prix de rachat de la ferraille est resté bas tout au long de l'année (75€/t).

En ce qui concerne les recettes des cartons, la baisse est due à la chute des prix de rachat fin 2022.

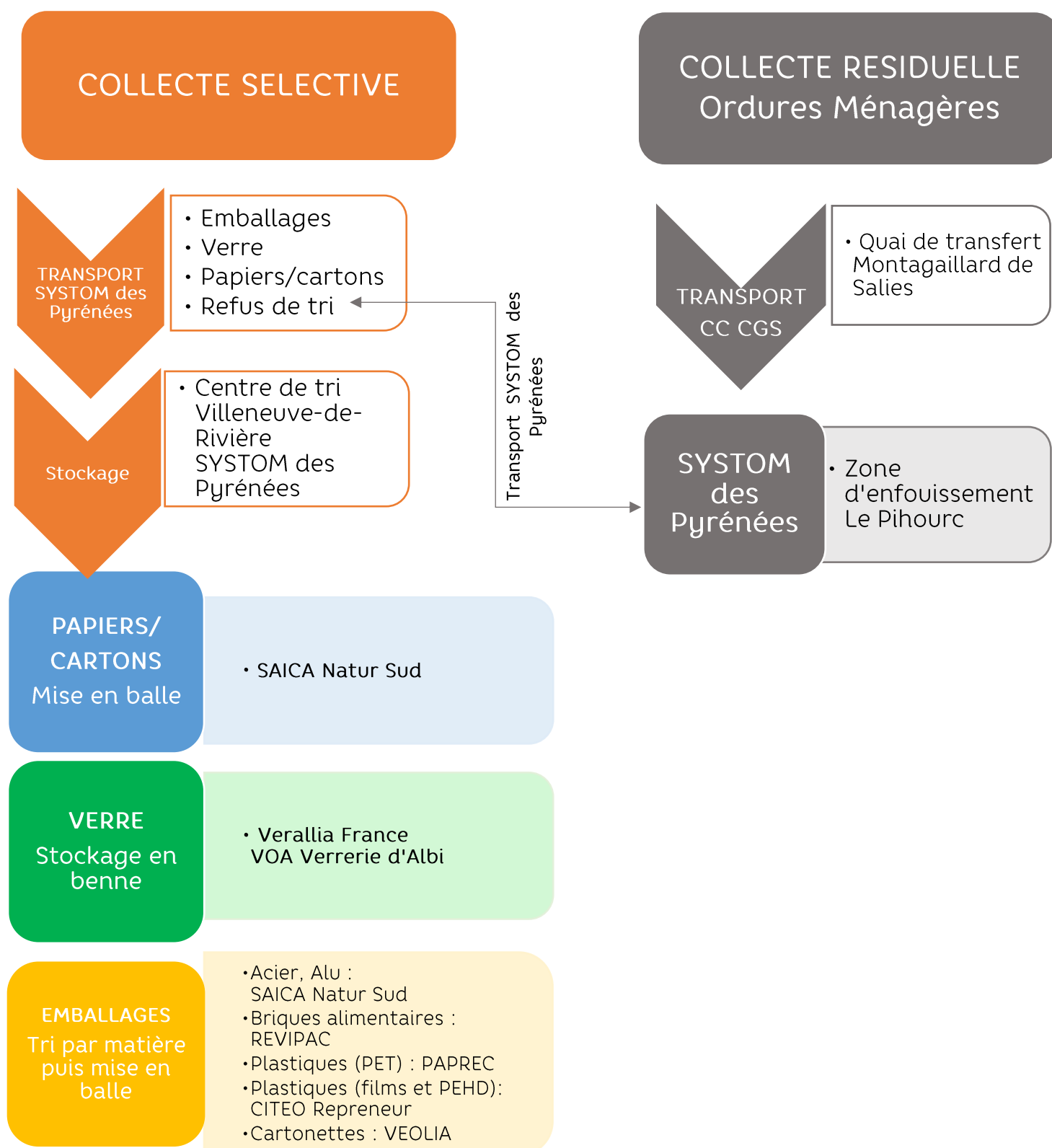
3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Localisation des unités de traitement

Les unités de traitement des déchets du territoire de la C.C. Cagire Garonne Salat



3.2 Nature des traitement et valorisation



DECHETTERIES

MANE – SAINT-MARTORY – ASPET

ENCOMBRANTS	• Transport 3CGS - Centre d'enfouissement
FERRAILLE	• CMS - Transport et revalorisation
MOBILIER	• Ecomobilier • CORUDO - Transport et revalorisation
GRAVATS	• Transport 3CGS • GARCIA GRANULATS - Centre de stockage inertes
BOIS	• Plateforme de stockage • Eco-Transformation - Broyage, transport et revalorisation
ELECTROMENAGER	• Ecosystem • SAICA Natur Sud - Transport et revalorisation
CARTONS	• Transport 3CGS • SAICA Natur Sud - Revalorisation
DECHETS VERTS	• Plateforme de stockage Mane • Broyage par le SYSTOM des Pyrénées puis mise à disposition sur site

3.3 Capacité et tonnages traités

La capacité totale de stockage de l'ISDND du Pihourc est de 85 000 tonnes par an pour tous les flux confondus : OM, encombrants, refus de tri, déchets industriels banals, refus de broyat automobile, déchets verts refus de la plateforme de compostage du site, boues de stations d'eau potable, déchets de dégrillage, sabline et terres non valorisables.

La capacité d'accueil du centre de tri de Villeneuve est de 10 000 tonnes par an pour les flux emballages et papiers/cartons. Le verre ne passe pas sur la chaîne du tri, il est directement stocké en bennes.

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

	2022 Tonnage Total	2023 Tonnage Total
ISDND Pihourc	81 438	78 187
Centre de tri de Villeneuve	8 273	9 665

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

		2022		2023	
		Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS	Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS
ISDND Pihourc	Ordures ménagères	65 585	3 555	62 489	3 916
	Encombrants	12 655	1 010	12 431	1 235
	Refus de tri	1 510	80	1 818	86
Centre de Tri de Villeneuve	Papiers	912*	239	1 295*	286
	Emballages	3 069*	242	4 073*	314

*une partie des tonnages papiers et cartonnettes (rajoutées en 2023 dans le flux papiers) collectés en mélange dans certains territoires du SYSTOM sont comptabilisés avec les emballages.

4 MESURES DE PREVENTION

4.1 Dans la collecte et le transport

Suite à l'étude de territoire sur l'optimisation du service déchets, achevée en mai 2022, le mode de collecte a été modifié au 06 février 2023 : tout le territoire est passé en bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères. Ce changement a permis une limitation des coûts et de l'impact environnemental en permettant la réduction du nombre de collectes hebdomadaires et ce malgré la récupération en régie de la gestion des déchets du territoire d'Aspet (10 communes récupérées au 01^{er} janvier 2023). Au 02 janvier il y avait 18 collectes hebdomadaires. Suite au passage en bacs de regroupement, à la refonte des collectes OM et à leur optimisation grâce à un logiciel dédié, au 06 février, il n'y avait plus que 12 collectes hebdomadaires.

Ceci a également permis de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11 % et d'éviter ainsi l'augmentation de la fiscalité des ménages du territoire en ce qui concerne la gestion des déchets.

4.2 Dans le traitement et le stockage

La régie des transports des bas de quais des déchetteries et des ordures ménagères permet d'optimiser les trajets, notamment avec la gestion supplémentaire de la déchetterie d'Aspet. Elle permet aussi de modifier si besoin les entreprises pour la reprise et le traitement de certains déchets des déchetteries.

Afin d'optimiser les stockages et le geste de tri, des travaux d'agrandissement des hauts de quais des déchetteries de Saint-Martory et d'Aspet ont été programmés pour 2024. Ils permettront d'accueillir de nouvelles bennes pour optimiser la gestion des encombrants et des déchets de chantiers liés à la nouvelle Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB).

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination

La Communauté de communes a délégué le traitement des déchets issus de la collecte sélective et résiduelle au SYSTOM des Pyrénées. Les compétences collecte et transport sont partagées entre les deux structures.

		Régie	Délégation
	Résiduelle (OM)	3CGS	
COLLECTE	Verre		SYSTOM des Pyrénées
	Emballages		SYSTOM des Pyrénées
	Papiers/Cartons		SYSTOM des Pyrénées
	Cartons professionnels	3CGS	
TRAITEMENT	Tri		SYSTOM des Pyrénées
	Enfouissement		SYSTOM des Pyrénées

5.2 Bilan annuel 2023 du Service Déchets

	Section	Articles	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	Charges à caractère général	1 547 584,88 €
		012	Charges de personnels, frais assimilés	1 156 958,34 €
		65	Autres charges de gestion courante	2 189,30 €
			Charges spécifiques	12 452,41 €
			TOTAL des dépenses réelles	2 719 184,93 €
		042	Opération ordre de transfert entre sections	136 554,91 €
			Total des dépenses d'ordre	136 554,91 €
			TOTAL GENERAL	2 855 739,84 €
	RECETTES	7331	Recettes issues de la TEOM	2 329 744,00 €
		7478	Dotations et participations reçues	167 845,98 €
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles	185 516,05 €
		70	Produits services, domaine et ventes diverses	107 769,15 €
		75	Autres produits de gestion courante	21 286,31 €
		77	Produits spécifiques	3 676,92 €
		013	Atténuation de charges	52 783,67 €
			TOTAL des recettes réelles	2 683 106,03 €
			Total des recettes d'ordre	0,00 €
			TOTAL GENERAL	2 683 106,03 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00 €
		Acquisitions et immobilisations		284 850,27 €
		215731	Matériel roulant	77 880,00 €
		215738	Autre matériel et outillage voirie	114 447,60 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	90 521,60 €
		21838	Autre matériel informatique	1 092,00 €
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	909,07 €
		TOTAL des dépenses réelles		284 850,27 €
		Total des dépenses d'ordre		0,00 €
		TOTAL GENERAL		284 850,27 €
	RECETTES	Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00 €
		Dotations et subventions reçues		10 458,00 €
		Autres recettes éventuelles		0,00 €
		TOTAL des recettes réelles		10 458,00 €
		040	Opération ordre de transfert entre sections	136 554,91 €
		Total des recettes d'ordre		136 554,91 €
		TOTAL GENERAL		147 012,91 €

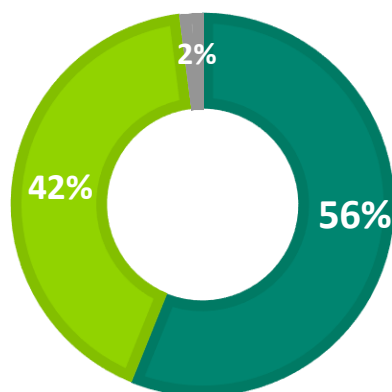
Dépenses et recettes liées au fonctionnement du service

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses générales liées à l'activité du service : fournitures, entretien et réparation du matériel, carburant, assurances, taxes, salaires des agents, coûts de formations, les charges d'eau et d'électricité ...

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à 2 855 740 €.

RÉPARTITION DES CHARGES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général
- Charges de personnels, frais assimilés
- Opération ordre de transfert entre sections



Les coûts de fonctionnement du service sont répartis à 56% de charges à caractère général et à 42% en charge de personnels. En comparaison avec 2022, on constate :

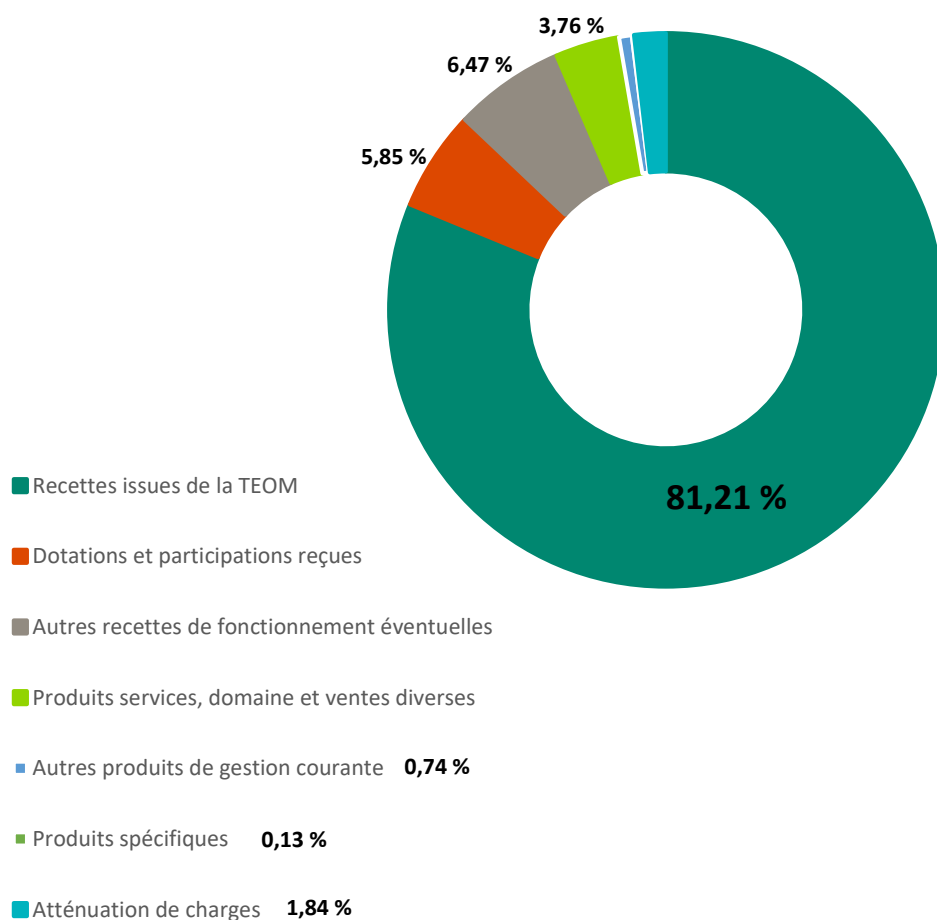
- une diminution des dépenses générales (-122 708€) malgré la prise en régie des communes anciennement gérées par le Sivom de Saint Gaudens, l'augmentation des prix du carburant, du matériel etc. et le coût de la fabrication et de la pose des caches conteneurs dont une partie sera transférée en investissement ;
- une augmentation des charges de personnel (+413 461€) due à la fabrication en régie des caches conteneurs et à la pose, ainsi que la création de nouveaux points tri, les agents de la voirie et des espaces verts ayant tous été positionnés sur ces missions durant la période hivernale. Ce transfert exceptionnel de charges du budget général, vers le budget OM, devrait continuer en 2024 pour terminer l'opération de fabrication et de pose des caches conteneurs à la fin de l'année 2024.

Le bilan est plutôt positif : les coûts de la section fonctionnement ont été maîtrisés, les charges de personnels devraient diminuer progressivement sur l'année 2024 et se stabiliser en 2025.

Les recettes de fonctionnement englobent les versements liés aux subventions et aux soutiens des éco-organismes, à la vente de certains matériels et au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le taux est de 11%.

Le total des recettes de fonctionnement est de 2 683 106 € en 2023.

Répartition des recettes de la section fonctionnement

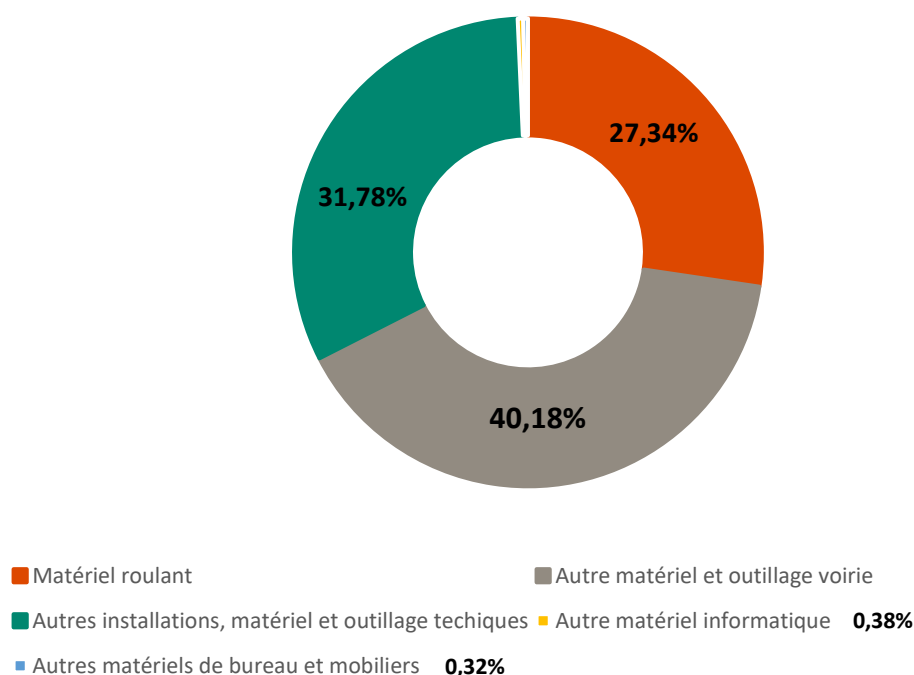


Dépenses et recettes liées aux investissements réalisés par le service

Dans les dépenses d'investissement rentrent les achats de gros matériel et d'outillage technique (camion benne à ordures ménagères, colonnes de tri...), les frais pour l'étude de territoire et une partie des dépenses liées à la fabrication des caches conteneurs et à la création de nouveaux points tri.

Pour l'année 2023, les dépenses de la section investissement représentent 284 850€.

Répartition des dépenses de la section investissement



Une partie des achats pour la fabrication et la pose en régie des caches conteneurs, les dépenses liées à la création des plateformes des nouveaux points tri et à l'achat des colonnes de tri ont été basculées en dépenses d'investissement. On constate malgré cela une diminution des dépenses de 78 810 € par rapport à l'année 2022.

Les recettes d'investissement regroupent les versements des emprunts, les amortissements des subventions (frais d'étude, achat de matériel et d'outillage technique, matériel roulant) et les opérations d'ordre de transfert entre section. En 2023, les recettes d'investissement proviennent à 93 % des opérations d'ordre de transfert entre les sections et le reste des subventions perçues de l'ADEME et la Région pour l'étude de territoire. Le montant total des recettes s'élève à 147 013€.

Répartition des sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget total du service

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	91 %	9 %
Recettes	95 %	5 %

Les charges de fonctionnement représentent 91 % des dépenses totales du service et les recettes de fonctionnement, quant à elles, 95 % des produits du service.

	Résultat
Déficit fonctionnement	-172 634 €
Déficit investissement	-137 837 €
TOTAL BILAN	-310 471 €

Le service a un bilan général légèrement déficitaire.

La politique de maîtrise des coûts qui a induit le choix du passage en bacs de regroupement pour la collecte des OM en 2023 a tout de même permis de limiter l'augmentation des charges à caractère général, malgré la conjoncture, sans impacter négativement les tonnages collectés (tonnages des OM et des refus de tri en légère diminution). C'est l'augmentation des charges de personnel liée à la régie pour cette mise en place qui impacte négativement les coûts de fonctionnement. Mais ces charges devraient diminuer progressivement en 2024 pour se stabiliser à un niveau inférieur en 2025.

On note une diminution des dépenses d'investissement et une augmentation des recettes d'investissement entre 2022 et 2023 mais une balance pas assez importante pour atteindre l'équilibre malgré un déficit qui se réduit pour cette section (-299 791 € en 2022 contre -137 837 € en 2023).